****

**Contrat de prestations de services fournis par YourHostHelper**

**ENTRE :**

**SASU** **XXXXXXXXX**

Ayant son siège social au **XXXXXXXXX**

Immatriculé sous le numéro siret **XXXXXXXXX** au R.C.S. CANNES **XXXXXXXXX**

Représentée par son président, Monsieur **XXXXXXXXX**, dûment habilité à l’effet des présentes

(Ci-après « **YourHostHelper** »),

**D’UNE PART,**

**ET :**

Madame / Monsieur

Demeurant au

Email :

Téléphone :

Adresse du Logement

(Ci-après le « **Client** »),

**D’AUTRE PART,**

Ci- après dénommées individuellement une « **Partie** » ou collectivement les « **Parties** »,

**1. Préambule**

YourHostHelper consent à fournir, dans les termes et conditions des présentes (ci-après le « **Contrat** »), un ou plusieurs services de conciergerie au Client qui accepte d’en bénéficier dans les termes et conditions exposés ci-après.

**2. Définitions**

2.1 Les termes et expressions utilisés dans le présent Contrat, y compris dans les annexes telles que définies ci-dessous, auront les significations suivantes :

« **Annexes** » désigne les annexes A, B, C et D du présent Contrat ;

« **Annonce** » désigne toute publicité du Logement du Client diffusée sur un ou plusieurs Site de Réservation Homologué ;

« **Commission** » désigne la commission encaissée par YourHostHelper conformément aux stipulations de l’Article 7 du présent Contrat ;

« **Compte YourHostHelper** » désigne la messagerie de courrier électronique créée par YourHostHelper afin d’assurer la gestion des Annonces du Logement du Client ;

« **Frais de nettoyage** » : désigne le coût total de la prestation de nettoyage à la charge du Voyageur au titre d’un Séjour dans un Logement et dont le montant est discrétionnairement fixé par YourHostHelper ;

« **Frais de Logement** » désigne le montant total réglé par le Voyageur pour une réservation au titre d’un Séjour, déduction faite des Frais de Nettoyage, et de toute autre charge et taxe perçues par le Site de Réservation Homologué ;

« **Logement** » signifie tout logement désigné par les Parties ;

« **Période de Disponibilité** » désigne la période pendant laquelle le Logement est disponible pour recevoir des Voyageurs ;

« **Séjour** » désigne un ou plusieurs jours consécutifs passés par un Voyageur dans un même Logement ;

« **Services** » désigne un ou plusieurs services décrits dans les Annexes ;

« **Services Sélectionnés** » désigne un ou plusieurs services décrits dans les Annexes et sélectionné(s) par le Client dans le cadre du présent Contrat ;

« **Site de Réservation Homologué** » désigne les sites Internet de location de Logement de courte durée tels que Airbnb, Booking, HomeAway et tout autre site Internet sélectionné par YourHostHelper.

« **Voyageur** » désigne une personne qui loue un Logement à un Client par le biais d’un Site de Réservation Homologué ;

2.2 Le présent Contrat est indissociable des Conditions d’Utilisation du site Internet et de la Politique de Protection des Données Personnelles de YourHostHelper, qui figurent sur le site Internet yourhosthelper.com

**3. Services**

3.1 En contrepartie du règlement de la Commission à YourHostHelper par le Client et du remboursement, le cas échéant, des Frais de Nettoyage, des Dépenses d’Agrément et des Frais de Réparation (tels que définis à l’Article 4.8 ci-dessous) à YourHostHelper, YourHostHelper consent à fournir, avec diligence et en conformité avec les dispositions du présent Contrat, les Services Sélectionnés par le Client.

3.2 Il est convenu entre les Parties que YourHostHelper dispose de la faculté de déléguer l’exécution d’un ou plusieurs Services à un tiers (ci-après le « **Prestataire Tiers** »).

3.3 YourHostHelper consent à fournir tout autre service supplémentaire au Client selon les conditions et les modalités qui seront expressément définies par les Parties.

**4. Obligations du Client**

4.1 Afin de permettre à YourHostHelper de fournir les Services Sélectionnés, le Client s’engage à :

4.1.1 fournir des informations complètes, exactes et à jour sur le Logement et le Voyageur ainsi que toute autre information qui serait raisonnablement demandée par YourHostHelper ou qui serait jugée pertinente pour la fourniture des Services Sélectionnées ;

4.1.2 coopérer pleinement avec YourHostHelper dans la fourniture des Services Sélectionnés ;

4.1.3 remettre à YourHostHelper au moins trois jeux de clés du Logement ou autoriser YourHostHelper à réaliser, dans un nombre suffisant, des copies des clés du Logement dont le coût sera facturé au Client ;

4.1.4 répondre à toute demande d’information relative au Logement qui pourrait être formulée par YourHostHelper ;

4.1.5 se conformer aux dispositions figurant dans les Annexes ;

4.16 veiller, au cours de la Période Disponibilité, à ce que le Logement soit disponible aux dates auxquelles il a été réservé ;

4.1.7 régler la Commission de YourHostHelper et toute autre charge qui pourrait survenir ;

et

4.1.8 entretenir en permanence le Logement (y compris effectuer des réparations dans les meilleurs délais à la demande de YourHostHelper ou rembourser YourHostHelper pour toute Dépense d’Agrément et/ou Frais de Réparation, tels que définis à l’Article 4.8 ci-dessous, engagés par cette dernière) et de manière générale, à fournir tous les éléments requis pour que le Voyageur bénéficie d’un séjour dans des conditions confortables.

4.2 Le Client reconnaît et accepte que YourHostHelper n’intervienne pas dans le cadre du présent Contrat en qualité d’assureur et qu’il appartient par conséquent au Client de souscrire un contrat d’assurance en vue de couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire ou locataire du Logement et des dommages qui pourraient survenir au Logement et à son contenu.

4.3 Le Client devra communiquer à YourHostHelper la où les Périodes de Disponibilité du Logement. Au cours de la Période de Disponibilité, le Client pourra utiliser son Logement à ses fins personnelles à condition d’en avoir préalablement informé YourHostHelper et que cette dernière ait confirmé au Client l’absence de Voyageur dans le Logement au cours de la période d’utilisation du Logement par le Client.

4.4 Le Client reconnaît et accepte que YourHostHelper ne soit pas tenu de solliciter l’accord préalable du Client pour (i) accepter une réservation par un Voyageur d’un Séjour survenant au cours de la Période de Disponibilité et (ii) déterminer le prix de cette réservation.

4.5 Le Client déclare et garantit que le Logement ne fait l’objet d’aucune procédure de saisie immobilière.

4.6 Le Client reconnaît et accepte que YourHostHelper ne fournisse, dans le cadre du présent Contrat, aucun conseil d’investissement ou conseil immobilier et que, par conséquent, la décision de recourir à la location saisonnière résulte de la seule initiative du Client qui a évalué en toute indépendance le caractère

approprié de ce mode de location.

4.7 Le Client s’engage à indemniser YourHostHelper et de garder YourHostHelper indemne à l’encontre de toute réclamation, responsabilités, dommages, pertes et dépenses, y compris honoraires d'avocats, qui résulteraient, de manière directe ou indirecte, de la violation par le Client de tout accord conclu avec un Site de Réservation Homologué ou un Voyageur.

4.8 Le Client autorise expressément YourHostHelper à engager, au nom et pour le compte du Client, toutes dépenses d’un montant, qui ne saurait excéder une somme de 70 euros, en vue de permettre à YourHostHelper de prendre toute mesure raisonnable qu’elle jugerait nécessaire afin d’assurer la satisfaction du Voyageur au cours de son Séjour (ci-après les « **Dépenses d’Agrément** »).

Toutes dépenses dont le coût serait supérieur à un montant de 70 euros devront nécessairement recueillir l’accord préalable du Client à l’exception des réparations d’urgence destinées à assurer la protection de l’intégrité du Logement, de son contenu ou de l’immeuble dans lequel il se trouve et dont la cause du dommage trouverait son origine dans le Logement (ci-après les « **Frais de Réparation** »).

4.9 Dans l’hypothèse où le Client souscrit au service de photographie du Logement tel que mentionné en Annexe A des présentes, le Client autorise expressément YourHostHelper à exploiter les photographies du Logement à des fins publicitaires, marketing, commerciales ou à toute autre fin dans tout media ou plateforme.

**5. Annonce**

Dans l’hypothèse où le Client a souscrit au service de rédaction de l’Annonce du Logement tel que mentionné en Annexe A des présentes, la rédaction et la diffusion de l’Annonce seront réalisées dans les conditions suivantes :

‑ le contenu de l’Annonce du Logement sera exclusivement rédigé par YourHostHelper sur la base des informations communiquées par le Client sur le Logement ;

‑ le Client sera informé par YourHostHelper le jour même par email de la mise en ligne de l’Annonce sur un Site de Réservation Homologué ;

‑ le Client sera réputé avoir donné son consentement sur l’intégralité des termes de l’Annonce en l’absence d’observation de sa part à YourHostHelper dans les sept (7) jours à compter de la date de l’email l’informant de la mise en ligne de l’Annonce.

**6. Compte YourHostHelper**

Afin d’accéder à l’un des Services, le Client doit s’enregistrer préalablement auprès de YourHostHelper afin de créer un Compte YourHostHelper. Au cours de la création du Compte YourHostHelper, il sera demandé au Client de fournir quelques informations personnelles, des copies de documents d’identité, des coordonnées bancaires.

**7. Commission et paiement**

7.1 Le Site de Réservation Homologué versera directement sur le compte bancaire du Client (dont les coordonnées auront été préalablement communiquées au Site de Réservation Homologué) les Frais de Logement et, le cas échéant les Frais de Nettoyage, réglés par le Voyageur.

7.2 En contrepartie de l’exécution des Services Sélectionnés, YourHostHelper percevra une Commission de 20% (TVA incluse) des Frais de Logement sous réserve de tout autre accord expresse intervenu entre les Parties.

7.3 Dans l’hypothèse où le Client a souscrit au service de nettoyage, tel que défini en Annexe B des présentes, ce dernier versera à YourHostHelper, outre la Commission, l’intégralité des Frais de Nettoyage réglés par le Voyageur.

Toutefois dans l’hypothèse où un service de nettoyage, tel que défini en Annexe B des présentes, devra être réalisé par YourHostHelper à l’issue de l’utilisation du Logement par le Client au cours de la Période de Disponibilité, ces Frais de Nettoyage seront à la charge exclusive du Client.

7.4 YourHostHelper adressera de manière mensuelle une facture au Client au titre des Séjours dont le dernier jour est survenu au cours du mois précédent. Le Client s’engage à régler le montant de la facture dans les cinq (5) jours à compter de sa réception.

7.5 Les Parties conviennent que tout retard de paiement entraîne de plein droit, dès le premier jour de retard par rapport à la date d’échéance de la facture et sans nécessité de mise en demeure, l’exigibilité d’une pénalité de retard égale à un taux de 4 points supérieurs au taux d’intérêt légal en vigueur.

7.6 Les Parties conviennent que la fourniture des services souscrits par le Client auprès d’un Site de Réservation Homologué est exclusivement régie par les termes et conditions du Site de Réservation Homologué correspondant.

7.7 En toute hypothèse, toute somme due par le Client à YourHostHelper ne saura faire l’objet d’une compensation avec toute somme due par un Site de Réservation Homologué au Client.

Réciproquement, toute somme due par un Site de Réservation Homologué au Client ne saura faire l’objet d’une compensation avec toute somme due par le Client à YourHostHelper.

**8. Résiliation**

8.1 La résiliation du Compte YourHostHelper, intervenant conformément aux dispositions prévues par les termes et conditions du site Internet YourHostHelper, entrainera la résiliation immédiate du présent Contrat.

8.2 Chaque Partie pourra valablement résilier le présent Contrat sous réserve du respect d’un délai de préavis d’un mois à compter de la notification de la résiliation à l’autre Partie.

La Partie qui prendra l’initiative de résilier le Contrat devra notifier cette résiliation à l’autre Partie par voie électronique à l’adresse email indiquée dans la comparution des Parties du présent Contrat.

8.3 La résiliation sera effective à l’issue du délai de préavis d’un mois et YourHostHelper cessera de fournir à l’expiration de ce délai, l’ensemble de ses Services prévus par le présent Contrat.

8.4 Par exception à ce qui précède, les effets du Contrats seront prolongés jusqu’à la réalisation et le complet règlement par le Client des Services opérés par YourHostHelper au titre des réservations du Logement intervenues antérieurement à la date de notification de la résiliation du Contrat.

8.5 En toute hypothèse, YourHostHelper cessera, à compter de la notification de la résiliation du Contrat, de traiter toute réservation pour tout Séjour qui surviendrait postérieurement à la date de résiliation du présent Contrat.

8.6 Toute somme due par la Client à YourHostHelper au titre des Services réalisés par ce dernier est

immédiatement exigible à l’issue du délai de préavis et après la réception par le Client de la facture finale émise par YourHostHelper.

En cas de prolongation des effets du Contrat telle que stipulée à l’Article 8.4 ci-dessus, toute somme due par le Client à YourHostHelper est immédiatement exigible :

‑ dès la réalisation complète des Services opérés par YourHostHelper au titre des réservations intervenues antérieurement à la date de notification de la résiliation du Contrat ; et

‑ après la réception par le Client de la facture finale émise par YourHostHelper.

**9. Champ d’application des Services**

9.1 YourHostHelper ne dispose d’aucun pouvoir pour conclure toute forme d’accord de nature contractuelle entre le Client et le Voyageur et qui aurait pour objet l’occupation du Logement.

Tout accord de nature contractuelle portant sur l’occupation du Logement sera directement conclu entre le Client et le Voyageur, YourHostHelper ne saura en conséquence encourir la moindre responsabilité au titre d’une contestation, litige ou réclamation survenant dans le cadre de l’exécution du contrat conclu entre le Client et le Voyageur et qui trouverait notamment sa cause dans :

‑ toute détérioration, dégradation ou dommage causé ou prétendument causé par le Voyageur au Logement et/ou aux parties communes de l’immeuble dans lequel se trouve le Logement ; et/ou

‑ toute perte, vol ou dommage, causé ou prétendument causé, par le Voyageur au contenu du Logement ; et/ou

‑ tout fait relatif au comportement du Voyageur.

9.2 Dans l’hypothèse où un dommage causé par un Voyageur au Logement ou à son contenu serait constaté par YourHostHelper à l’issue d’un Séjour, YourHostHelper s’engage à procéder à l’ouverture d’une procédure de résolution des litiges auprès du Site de Réservation Homologué en cause et à en assurer le suivi en coopération avec le Site de Réservation Homologué jusqu’à l’issue de cette procédure.

9.3 Il est expressément convenu entre les Parties que YourHostHelper ne saurait encourir la moindre responsabilité au titre de l’état et/ou de la sécurité du Logement. Le Client demeura ainsi le seul responsable de l’état et/ou de la sécurité du Logement ainsi que de sa conformité avec toutes règles, lois et/ou règlements applicables.

9.4 La conclusion du présent Contrat par le Client ne garantit en aucune manière la perception par ce dernier d’un montant de revenu déterminé au titre des réservations. De ce fait, la responsabilité de YourHostHelper ne saura être recherchée sur le fondement d’une perte de chance ou d’une perte de gain.

9.5 YourHostHelper n’encourra aucune responsabilité à l’égard du Client au titre de toute violation, établie ou alléguée, des dispositions du Contrat en raison de tout retard dans l’exécution de la prestation ou de tout manquement, qui trouverait sa cause, de manière directe ou indirecte, dans un évènement extérieur à la volonté de YourHostHelper tels qu’un évènement de force majeure, une indisponibilité du Logement, des intempéries, une panne de courant, un cambriolage, une catastrophe naturelle, une grève, une action des autorités municipales ou gouvernementales, un acte de terrorisme ou de guerre, des troubles civils ou toute autre évènement similaire.

9.6 Le Client reconnaît et accepte d’être le seul responsable de toutes les Annonces et de leur contenu qui sont diffusées sur le ou les Site(s) de Réservation Homologué(s). En conséquence, le Client déclare et garantit que toute Annonce diffusée et que toute réservation de Logement, ou tout Séjour d'un Voyageur dans un Logement faisant l'objet d'une Annonce diffusée (i) ne violent aucun accord que le Client a conclu avec des tiers, tels que les accords avec le conseil syndical, les règlements de copropriété, baux ou contrats de

location et (ii) (a) seront conformes à toutes les lois applicables (telles que les lois d'urbanisme et les lois régissant les locations de biens résidentiels et autres propriétés), obligations fiscales, règles et réglementations pouvant s'appliquer à tout Logement faisant l'objet d'une Annonce qui a été diffusée (y compris l'obtention de tous permis, licences et enregistrements requis) et (b) ne violeront pas les droits des tiers. Il expressément convenu entre les Parties que YourHostHelper ne saura encourir la moindre responsabilité concernant le non-respect par le Client de tous accords ou obligations conclus avec des tiers, ainsi que des lois, règles et réglementations applicables.

**10. Divers**

10.1 Chacune des Parties garantit qu’elle dispose de la qualité et des pouvoirs pour conclure le présent Contrat et a obtenu, le cas échéant, toutes les autorisations nécessaires pour le faire.

10.2 Les Parties conviennent expressément que YourHostHelper ne saurait agir dans le cadre de l’exécution du présent Contrat, de manière expresse ou implicite, en qualité d’agent, employé ou partenaire du Client. La relation contractuelle telle qu’elle résulte des présentes ne saurait caractériser en tout état de cause un quelconque contrat de mandat, contrat de partenariat, contrat d’agent, contrat de travail, association, coentreprise, ou joint-venture entre les Parties.

10.3 Chaque Partie reconnaît que le Contrat, ses annexes, les Conditions d’Utilisation du site Internet de YourHostHelper ainsi que la Politique de Protection des Données Personnelles constituent l’intégralité de l’accord ainsi que la volonté des Parties, et remplace tous accords antérieurs, oraux ou écrits ou ententes portant sur l’objet des présentes. Aucune modification du Contrat ne sera valable sauf si elle fait l’objet d’un accord écrit et signé par les Parties.

10.4 Les parties conviennent que cet accord est équitable et raisonnable. La nullité de l'une quelconque des stipulations du Contrat, pour quelque cause que ce soit, n'affectera en aucun cas la validité des autres stipulations dudit Contrat, quelles qu'elles soient. Les Parties négocieront de bonne foi pour substituer à la stipulation concernée une autre stipulation valable qui autant que faire se peut aurait le même effet ou un effet similaire à celui qui était envisagé par la stipulation concernée.

10.5 Le défaut d'exercice, partiel ou total de l'un quelconque des droits résultant des stipulations du Contrat ne pourra valoir renonciation au bénéfice de ces droits pour l'avenir ou à tout autre droit en résultant.

10.6 Le présent Contrat est soumis à la loi française.

Fait à le

En deux exemplaires originaux, un pour chacune des Parties.

**La Société XXXXXXXXX, Le Client,**

Monsieur **XXXXXXXXX**

**ANNEXE A**

**Services de communication**

A la demande du Client, YourHostHelper fournit, un ou plusieurs Services dédiés à la communication du Logement par le biais de Sites de Réservation Homologués.

Les Services de communication proposés par YourHostHelper sont les suivants :

□ Le recours à un photographe en vue de réaliser des photographies du Logement qui seront par la suite diffusées sur un ou plusieurs Sites de Réservation Homologués. Les photographies sont la propriété exclusive de YourHostHelper et ne peuvent donc être utilisées que par YourHostHelper ;

□ La rédaction de l’Annonce sur certains Sites de Réservation Homologués dont les termes seront exclusivement définis par YourHostHelper ;

□ La gestion du prix et de la disponibilité du Logement sur les Sites de Réservation Homologués ;

□ Répondre à toute question ou demande des Voyageurs en rapport avec l’Annonce ;

□ Répondre à toute communication ou demande des Voyageurs adressée sur le Compte YourHostHelper du Client ;

□ Engager, au nom et pour le compte du Client, (i) les Dépenses d’Agrément qui s’avèrent nécessaires pour assurer la satisfaction complète du Voyageur et (ii) des Frais de réparation destinées à assurer la protection de l’intégrité du Logement, de son contenu ou de l’immeuble dans lequel il se trouve.

Cochez-la ou les case(s) correspondant aux Services Sélectionnés.

**ANNEXE B**

**Service de nettoyage**

**A. Service de nettoyage effectué avant le séjour d’un ou plusieurs Voyageur(s)**

YourHostHelper s’engage à :

1. Retirer tous les déchets, les assiettes et couverts dans chaque pièce du Logement utilisée par le(s) précédent(s) Voyageur(s) (le cas échéant).

2. Effectuer un nettoyage ordinaire de toute la surface du Logement.

3. Faire les lits utilisés par le(s) précédent(s) Voyageur(s) dans le Logement.

4. Passer l'aspirateur sur le tapis/moquette et nettoyer le plancher dans les pièces principales du Logement.

5. Vérifier si tous les équipements et les appareils électriques (y compris les ampoules et les télécommandes des téléviseurs) du Logement fonctionnent correctement.

6. Fournir les éléments essentiels à destination du/des Voyageur(s) tels que le thé, le café, le sucre, le savon, le papier de toilette (tel que déterminé par YourHostHelper et sous réserve de disponibilité).

7. Apposer des Post-it sur les espaces du Logement où le(s) Voyageur(s) devra(ont) déposer ses/leurs effets personnels.

8. Effectuer un contrôle visuel final afin de s’assurer que le Logement est prêt à accueillir le(s) Voyageur(s).

9. Accueillir personnellement chaque Voyageur, lui remettre les clés du Logement et effectuer avec lui une visite rapide du Logement.

10. Coordonner avec tous Prestataires Tiers tous travaux de réparation qui s’avèreront nécessaires dans le Logement et dont le coût sera à la charge du Client.

Le Client s’engage à :

1. Mettre à la disposition de YourHostHelper dans le Logement un aspirateur.

2. Informer YourHostHelper de la présence dans le Logement d’éléments fragiles et les identifier comme tels.

3. Placer dans un endroit inaccessible aux Voyageur(s) les articles de valeur et/ou fragile(s).

**B. Service de nettoyage effectué après le séjour d’un ou plusieurs Voyageur(s)**

Lorsque YourHostHelper aura été informé que le Logement n’est pas immédiatement utilisé par un ou plusieurs nouveau(x) Voyageur(s) à l’issue du Séjour, YourHostHelper effectuera exclusivement le service de nettoyage exposé à la section A. de la présente Annexe, à l’exception des prestations figurant au paragraphe n°6 de ladite section.

**C. Coût du Service de Nettoyage**

YourHostHelper facturera le Service de Nettoyage aux Voyageurs, et au Client exclusivement dans les conditions exposées à l’Article 7.3 du Contrat, de la manière suivante :

‑ Logement d’une pièce : 80 euros TTC ;

‑ Logement de deux pièces : 90 euros TTC ;

‑ Logement de trois pièces : 100 euros TTC ;

‑ Logement de quatre pièces : 120 euros TTC ;

‑ Logement de cinq pièces : 150 euros TTC.

**ANNEXE C**

**Services de linge**

YourHostHelper devra fournir les éléments suivants pour chaque réservation :

1. Un drap nettoyé et repassé par lit ;

2. Une housse de couette par lit ;

3. Un nombre approprié de taies d’oreiller ;

4. Une serviette de bain par Voyageur ;

5. Une serviette à main par Voyageur ;

6. Un tapis de bain par salle de bain :

7. Un nombre approprié de torchons.

Les éléments ci-dessus ne seront fournis qu’une seule fois au début de la réservation. Si le Client souhaite leur remplacement, ce dernier devra en formuler la demande à YourHostHelper afin de réserver un nouveau service de linge.

Le Client doit fournir les éléments de base suivants :

1. Matelas (et surmatelas) ;

2. Une couette par lit ;

3. Deux oreillers carrés par lit.

Si le Client souhaite la fourniture de l’un de ces trois éléments de base, il devra le notifier à YourHostHelper 48 heures à l’avance avant le début du Séjour qui les fournira au Client moyennant un coût supplémentaire.

**ANNEXE D**

**Pack de Bienvenue**

YourHostHelper devra :

1. Aider le Client à rédiger un guide sur le Logement avant toute réservation ;

2. Fournir au Voyageur un pack de bienvenue ;

**ANNEXE E**

**Liste du / des appartement(s) avec identification numérotée par la ville de XXXXXXXXX et traitement de la taxe de séjour.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Etage** | **Numéro**  **appartement** | **Nom appartement** | **Type** | **Numéro de déclaration en mairie de location meublé de tourisme.** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Ce numéro doit figurer sur toute annonce de location sur Internet et toute autre forme de publication.

Le site de réservation en ligne AIRBNB collecte la taxe de séjour à Cannes depuis le 1er août 2016, et ABRITEL-HOMEAWAY depuis le 1er Janvier 2018, tout comme Booking.com.  
Par conséquent, si vous passez par cette plateforme de location, vous devez obligatoirement en informer la commune, afin d'éviter de régler cette taxe.

Concernant les autres sites de réservation homologuées qui ne perçoivent pas directement la taxe de séjour, YourHostHelper, s’occupera de collecter la taxe de séjour auprès des locataires, puis YourHostHelper reversera l’intégralité de cette taxe de séjour au Client.

Le Client réglera directement la taxe de séjour auprès de la commune de **XXXXXXXXX**